



Demande d'Arrêté Temporaire pour Occupation du Domaine Public Déménagement, Emménagement ou Pose de bennes

*Formulaire à adresser au moins 10 jours ouvrés avant la date prévue de l'occupation.
Cette demande ne pourra être instruite que si tous les renseignements demandés sont
correctement fournis.*

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction de votre dossier, la demande de permis de stationnement doit être accompagnée d'un schéma, d'un plan de situation ou d'une photo.

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la demande : N°: 2018/.....

Avis du technicien : Favorable au droit au vis-à-vis

Le / / 2018

Signature :

Demandeur : Particulier Entreprise Autres (à spécifier).....

Nom, Prénom ou Dénomination sociale :

Adresse : n°..... Voie :

Code Postal: |_|_|_|_|_|_| Localité:

Tél : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|



Pour les entreprises, merci de joindre un extrait Kbis de moins de 3 mois

Objet de la demande : Déménagement Emménagement Pose de Benne Autre

Adresse concernée par la demande : n°..... Voie:

Date de l'intervention, du |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| soitjours

Nombre d'emplacement(s) à réserver : Mètres linéaires :

Monte-meubles

Zone piétonne : (ZAC des Studios / Canadiens)

Le montant des droits de voirie devra être acquitté au moment de la demande ou au plus tard à la remise de l'autorisation.
*Les droits de voirie sont à régler **uniquement** par chèque à l'ordre du Trésor Public et à nous adresser en mairie Service Allo-Voirie, Services Techniques Municipaux, 23 rue de Paris, 94340 Joinville-le-Pont.*

Droits de voirie-Tarifs 2018 : Forfait 1 jour : 9,13€, Forfait 2 jours : 18,26€, Forfait 3 jours : 27,39€, Forfait 5 jours : 33,46€



Pensez à afficher votre autorisation sur place 48h00 à l'avance

Le demandeur, viendra récupérer son arrêté en mairie sera avisé par mail ou télécopie

J'atteste de l'exactitude des informations fournies et m'engage à m'acquitter des droits de voirie.

Fait à : Le, / / 2018

Signature :

Tampon de la société :(obligatoire)